

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 31 mars 2022

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

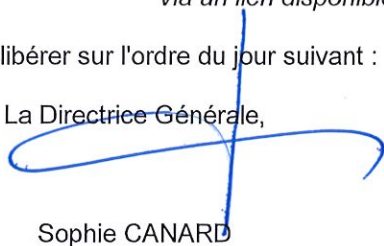
Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 11 avril 2022 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

*La séance sera également retransmise en streaming et en direct
via un lien disponible sur le site internet de la Ville dès 19h15.*

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,



Sophie CANARD



Le Bourgmestre,



Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 14 mars 2022**

Finances *

2. **Comptes de fin de gestion arrêtés au 31 janvier 2021**
Conformément à la législation, le Directeur financier sortant a établi un compte de fin de gestion, arrêté au 31 janvier 2021. Celui-ci a été approuvé par le Directeur financier faisant fonction, entrant.
Il est proposé aux conseillers de marquer leur accord sur ceux-ci.
3. **Comptes de fin de gestion arrêtés au 31 janvier 2022**
Conformément à la législation, le Directeur financier sortant a établi un compte de fin de gestion, arrêté au 31 janvier 2022. Celui-ci a été approuvé par la Directrice financière entrante.
Il est proposé aux conseillers de marquer leur accord sur ceux-ci.

Fabriques d'église - Tutelle *

4. **Compte 2019 de la Fabrique d'église de Sart-Eustache**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église de Sart-Eustache présente un résultat comptable de 5.962,77 €.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 16 mars 2022.
5. **Compte 2021 de la Fabrique d'église de Le Roux**
Le compte pour l'année 2021 de la fabrique d'église de Le Roux présente un résultat comptable de 9.211,59€.
Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 28 février 2022.

CPAS - Tutelle *

6. **Pour information - Rapport d'activités de la Commission locale pour l'Energie (CLE)**
La Commission locale pour l'Energie existant au sein du CPAS de Fosses-la-Ville adresse au Conseil communal son rapport d'activités 2021. Cette commission est un organe permettant la prise en charge de bénéficiaires en difficulté concernant les factures de gaz ou d'électricité et détenant une mission d'information sur ces matières..

Marchés publics *

7. **Marché de Fournitures - Achat d'un véhicule de type SUV destiné aux gardiens de la paix. Approbation du mode de passation et des conditions**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver le mode de passation et les conditions du marché public de fourniture "Achat d'un véhicule de type SUV destiné aux gardiens de la paix". Le montant estimé de ce marché s'élève à 23.140,49 € hors TVA ou 28.000,00 €, 21% TVA comprise.

Patrimoine *

8. **Suppression du sentier n°45 dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation LE ROUX, Rue de Walcourt, cadastré Division 4, section A n°276A, 278.**
Il est proposé aux conseillers de se prononcer sur la suppression du sentier n° 45 inscrit à l'Atlas des Chemins de LE ROUX reliant la rue de Walcourt et la chaussée de Charleroi. Cette demande fait suite à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisation.

Environnement *

9. **Convention de partenariat relative à la biodiversité 2021-2022**
Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec l'asbl IDEF dans le cadre de la politique de vigilance envers la biodiversité existante sur le territoire de Fosses-la-Ville.

Habitat Permanent *

10. **Pour information - Plan HP: rapport d'activités et état des lieux 2021, programme de travail 2022**
L'état des lieux 2021, le rapport d'activités 2021 et le programme de travail 2022 relatifs au Plan Habitat Permanent approuvés par le Collège communal du 17 mars 2022 sont soumis au Conseil communal pour information.

Travaux *

11. **Ratification - Appel à projets "Rénovation énergétique des infrastructures sportives" - Approbation de la candidature**
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 10 mars 2022 relative à l'approbation de notre candidature à l'appel à projets "Rénovation énergétique des infrastructures sportives". L'infrastructure visée est le Centre sportif de l'entité fossoise de Sart-Saint-Laurent.

Développement local *

12. **Contrat-programme du Centre culturel de l'Entité fossoise (2021-2025) - avenant n°1**
Le Conseil est invité à approuver l'avenant n°1 du contrat-programme 2021-2025 du Centre culturel, proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui consiste en la prolongation dudit contrat pour une période d'1 an, soit jusqu'au 31/12/2026.
13. **Tourisme - convention 2021-2023 relative au plan de relance économique et touristique du Lac de Bambois**
L'impact des mesures prises par les autorités fédérales et régionales, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus-COVID19, est lourd de conséquences pour le Lac de Bambois comme pour toutes les infrastructures touristiques. Ce lieu naturel de détente et de découvertes pédagogiques a un rôle indéniable au niveau touristique mais également économique pour l'entité de Fosses-la-Ville. Il est ici proposé au Conseil communal d'approuver une convention relative au plan de relance spécifique à ce secteur pour une période de 3 ans, pour un montant annuel de 40.000 euros.

Coordination sociale *

14. **Plan de cohésion sociale - Convention de partenariat pour la réalisation d'une action de sensibilisation aux assuétudes**
Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec le CPAS, le Centre culturel et la Compagnie Buissonnière, visant la mise en place d'un spectacle de théâtre-action sur la thématique de la consommation d'alcool, dans le cadre d'une action inscrite dans le PCS, relative à la sensibilisation aux risques liés aux assuétudes.

Affaires générales *

15. **Autorisation de l'application de l'exception "in house" - Consultation de l'INASEP en vue d'adhérer à leur accord-cadre relatif à l'analyse des terres**
Il est proposé au Conseil communal d'autoriser l'application de l'exception "in house" et de consulter l'INASEP, en vue de la caractérisation des terres évacuées dans le cadre de travaux d'épuration communaux et d'assainissement en Province de Namur par notre adhésion à leur accord-cadre relatif à l'analyse des terres.

À HUIS CLOS

Ressources humaines *

16. **Nomination d'une Directrice financière- retrait de la décision du 13 décembre 2021**
La décision du Conseil communal prise en sa séance du 13 décembre 2021 et relative à la nomination d'une Directrice financière étant entachée d'irrégularité, il est proposé au Conseil de procéder à son retrait.
17. **Nomination d'une Directrice financière**
Suite à la décision du Conseil communal de procéder au recrutement d'une Directrice financière et au retrait de la décision du 13 décembre 2021 y relative, le Collège propose au Conseil de nommer audit poste, une des candidates ayant réussi les épreuves de recrutement.

EN SÉANCE PUBLIQUE

Affaires générales *

18. **Prestation de serment de la Directrice financière**
Suite à la nomination de la Directrice financière en présente séance, celle-ci prêtera serment avant son entrée en fonction, conformément à la législation.

À HUIS CLOS

Patrimoine *

19. **Local communal situé à FOSSES-LA-VILLE, rue Thée Dinant n° +2, cadastré section H n° 25/2b.**
Projet de convention à titre précaire.
Il s'agit d'approuver une convention d'occupation à titre précaire d'un local sis rue Thée Dinant n° +2 à 5070 FOSSES-LA-VILLE.

Enseignement *

20. **ratification d'une décision du Collège communal du 24 février 2022**
La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne, absente pour cause de congé de maternité est soumise au Conseil communal pour ratification.
21. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'une enseignante**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité pour cause de maladie d'une enseignante primaire ayant épuisé son quota de jours.

Ressources humaines *

22. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée
Ils peuvent consulter la version papier auprès de la Directrice générale, sur simple demande.*

